

PUBLICATION

Décisions prises par le Conseil communal de Montreux Séance du 19 juin 2024

Conformément à l'art. 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 19 juin 2024, a adopté les préavis suivants :

- **Préavis no 10/2024 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux**

- **Préavis no 12/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et le financement d'un mandat d'étude pour le remplacement de fenêtres**

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport de la commission nommée par ce dernier pour l'examen de cet objet peut être consulté au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Par ailleurs, toujours dans sa séance du mercredi 19 juin 2024, le Conseil communal a adopté le rapport et les préavis suivants :

- **Rapport no 06/2024 relatif à la gestion communale durant l'année 2023**

- **Préavis no 08/2024 relatif aux comptes 2023 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)**

- **Préavis no 09/2024 relatif aux comptes communaux 2023**

- **Préavis no 11/2024 relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera**

En application de l'article 160 alinéa 2 LEDP, le budget pris dans son ensemble, ainsi que la gestion et les comptes ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Montreux, le 24 juin 2024





EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 19 juin 2024

Présidence : M. **Tal LUDER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Ihab AL JUNDI**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le rapport no 06/2024 relatif à la gestion communale durant l'année 2023

Vu le préavis de la Municipalité No 06/2024 du 15 mai 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Philippe Morier-Genoud, Président

Membres : Mmes Catherine Morel-Roberti, Claudia Hischenhuber
MM. Alain Akiki, Vincent Haldi, José Jorge, Ihab Al jundi, Lionel Winkler,
Laurent Gilliard, Omar Soydan, Quentin Talon

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 83 OUI, 0 NON et 2 abstentions, décide:

1. de prendre acte du présent rapport
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Tal **LUDER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 19 juin 2024

Présidence : M. **Tal LUDER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Ihab AL JUNDI**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le préavis no 08/2024 relatif aux comptes 2023 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

Vu le préavis de la Municipalité No 08/2024 du 21 mars 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Yanick Hess, ainsi que Mme Carole Clavadetscher et des membres de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL,

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 84 OUI, 0 NON et 2 abstentions, décide:

1. d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Tal LUDER



La secrétaire :

Céline MORIER



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT

du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 19 juin 2024

Présidence : M. **Tal LUDER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Ihab AL JUNDI**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le préavis no 09/2024 relatif aux comptes communaux 2023

Vu le préavis de la Municipalité No 09/2024 du 26 avril 2024

Vu le rapport de la commission formée de Mme Laurence Sierro, Présidente

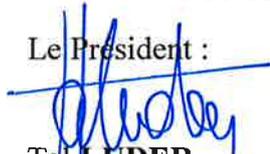
Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Christine Menzi, Béatrice Tisserand
MM. Romain Pilloud, Jonathan Al Jundi, Claude-Pascal Gay, Frédéric Willemin,
Simon Lepêtre, Lionel Moyard, Fabien Willemin

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 83 OUI, 0 NON et 1 abstention, décide:

1. d'imputer le résultat de CHF 2'159'893.- au compte 9290 « résultats cumulés des années précédentes » ;
2. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2023, tels que présentés ;
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Tal **LUDER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 19 juin 2024

Présidence : M. **Tal LUDER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Ihab AL JUNDI**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le préavis no 10/2024 relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux

Vu le préavis de la Municipalité No 10/2024 du 26 avril 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Simon Lepêtre, Président

Membres : Mme Carole Clavadetscher

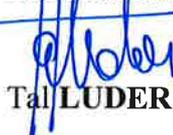
MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Claude Byrde, Mario Gori,
Pierangelo Rothenbühler

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 83 OUI, 1 NON et 1 abstention, décide:

1. d'accepter l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux ;
2. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2024 sur le compte No 170.3653 « subventions » pour CHF 200'000.- ;
3. de compenser cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte No 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Tal **LUDER**



La secrétaire :


Céline **MORIER**

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 19 juin 2024

Présidence : M. **Tal LUDER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Ihab AL JUNDI**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le préavis no 11/2024 relatif aux comptes 2023 du Fonds culturel Riviera

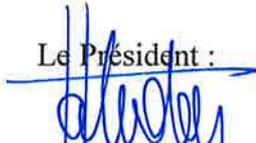
Vu le préavis de la Municipalité No 11/2024 du 26 avril 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Philippe Morier-Genoud, rapporteur, ainsi que M. Pierre-André Spahn (membre), M. Christian Fürst (suppléant) et des membres de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera,

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 81 OUI, 1 NON et 3 abstentions, décide:

1. d'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2023 du Fonds culturel Riviera.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Tal **LUDER**



La secrétaire :

Céline **MORIER**

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 19 juin 2024

Présidence : M. **Tal LUDER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Ihab AL JUNDI**
: M. **Kelvin KAPPELER**

Objet : Le préavis no 12/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et le financement d'un mandat d'étude pour le remplacement de fenêtres

Vu le préavis de la Municipalité No 12/2024 du 26 avril 2024

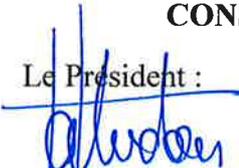
Vu le rapport de la commission formée de M. Fabrice Yerly, Président

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Christine Menzi, Bibiana Streicher
MM. Fabien Willemin, Olivier Müller, Romain Pilloud, Ihab Al Jundi,
Vincent Tschopp

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 49 OUI, 35 NON et 2 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement du bruit routier par la mise en place du 30 km/h de nuit et mandater un bureau d'ingénieurs pour l'étude du projet de remplacement de fenêtres ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 303'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales (à hauteur de 25 %) à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Tal LUDER



La secrétaire :


Céline MORIER